

Le Patriote

Des Pyrénées

Redaction et Administration

11, Rue de la Préfecture

PAU

Télégrammes : PATRIOTE-PAU

Téléphone : 0.48

ABONNEMENTS

Nouveau Tarif des Abonnements applicable depuis le 1er Septembre 1917

Départements et Limitrophes	1 an, 10 fr.	6 mois, 6 fr.	3 mois, 3 fr.
Mars Département	1 an, 12 fr.	6 mois, 8 fr.	3 mois, 4 fr.
Etranger	1 an, 22 fr.	6 mois, 14 fr.	3 mois, 8 fr.

LES ANNONCES SONT REÇUES :

A PARIS, à l'Agence HAVAS, 6, Place de la Bourse, et à la SOCIÉTÉ EUROPÉENNE DE PUBLIOTÉ, 10, Rue de la Victoire. — A BORDEAUX, à l'Agence HAVAS, 4, Place de la Liberté. — A PAU, aux Bureaux du Journal.

L'Administration décline toute responsabilité en ce qui concerne les Annonces et la Revue Financière

PUBLICITÉ

Annonces Judiciaires	0.20 la ligne	Faits divers	1.00 la ligne
Annonces Commerciales	0.30 -	Chronique locale	1.50 -
Réclames	0.60 -	Échos	2.00 -

Les insertions ne sont admises que sous réserve

LA SITUATION

Paris, 3 janvier.

Rien à signaler sur le front français.

Rien non plus de notable sur le front italien.

De Rusaia, nouvelles toujours confuses, contradictoires et très souvent fausses. Après nous avoir dit et répété qu'on meurt de faim chez elle, on nous annonce maintenant qu'elle va fournir de la viande aux troupes.

La semaine des pirates a été maigre : tant mieux !

Les élections à l'Office National

La loi sur les Pupilles de la Nation est en voie de recevoir son exécution.

Le devoir des catholiques est d'user de tous les moyens qu'elle leur laisse et de s'efforcer d'en limiter les inconvénients et d'en tirer les avantages qu'elle peut offrir.

Le loi tend, il ne faut pas l'oublier, à la surveillance de l'orphelin et à la direction de son éducation.

Pour cette surveillance, pour cette direction, il faut une place à côté de la famille, et à sa place, la section cantonale et le conseiller de tutelle.

La section cantonale a le contrôle sur les pupilles : elle sert de lien entre l'Office départemental et les associations à qui elle confie la garde des orphelins ; elle présente les membres du conseil de famille et du conseil de tutelle.

Le conseiller de tutelle surveille l'éducation, la fréquentation de l'école, l'apprentissage de l'enfant, l'emploi des fonds qui lui sont alloués ; il propose à l'Office départemental toutes les mesures qu'il juge utiles. Il pourra faire retirer aux pupilles leurs allocations.

Il aura donc près des veuves et des tuteurs une influence considérable, bonne ou mauvaise, selon ce qu'il vaudra lui-même.

Qui crée les sections cantonales ?
Qui nomme le conseiller de tutelle ?
L'Office départemental.

Et c'est, dans ses attributions, le contrôle de l'observation de la loi, le placement des Pupilles, l'allocation des subventions, la surveillance des établissements ayant la garde des orphelins.

Enfin l'Office national, au sommet des organisations créées par la loi des Pupilles de la Nation, joue le rôle de Conseil central, de tribunal d'appel des décisions des Offices départementaux, et en outre, prend toutes les mesures d'ordre général intéressant les Pupilles.

Or, l'Office départemental et l'Office national seront, pour une part très importante, composés de membres élus par un grand nombre de groupements sociaux.

Qu'il y ait dans ces offices une majorité d'élus respectueux des droits et des croyances de la famille, et du même coup, les conseillers de tutelle, les sections cantonales exerceront leurs charges pour le bien des Pupilles ; même une minorité impartiale par le nombre ou l'énergie, pourrait assurer le libéralisme de ces choix.

Il y a donc un intérêt, un devoir de premier ordre à prendre part, et avec les plus grands éléments de succès, à ces élections aux offices départementaux et à l'Office national.

En ce moment on procède à la formation des listes électorales.

Les électeurs catholiques peuvent être et doivent être nombreux, les plus nombreux, car les œuvres de la charité catholique sont innombrables en France ; ce serait traiter les intérêts qui nous sont les plus chers que ne pas mettre légitimement à profit cette situation.

Il faut que tous ceux qui ont le droit de voter, votent, et, pour cela, il faut qu'actuellement, et dans les délais prescrits, ceux qui doivent faire une déclaration, se hâtent de la faire. Il faut que ceux qui seront omis sur la liste électorale réclament devant la Commission spéciale.

Nous ne saurions trop exhorter les catholiques à ne rien négliger dans cette question ; son importance appelle, de la part de ceux que leur situation désigne pour les diriger, toutes les démarches, toute l'activité, tous les efforts. Et y a de l'avenir moral et religieux des enfants de nos soldats tombés pour la Patrie.

Le Comité catholique de défense religieuse, 14 bis, rue d'Assas, Paris (6^e), est, avec son Comité de juristes, à la disposition des intéressés pour renseignements, consultations, recommandations.

EN RUSSIE

NOS RELATIONS AVEC L'UKRAINE ET LE DON

A la suite d'un article fleuve de l'« Ivestia », la mission militaire française à Pétersbourg a communiqué une note à la presse, démentant les assertions du journal maximaliste. On y lit :

« Les relations avec l'Ukraine et le Don, tendant au développement, sont parfaitement naturelles. En outre, la France, en entrant en relations avec diverses nationalités faisant partie de l'Etat russe, reste fidèle au principe du droit du libre développement des nationalités, proclamé par les autorités maximalistes, entre autres le commissaire Bjourgaschvili, auteur de l'article en question.

« Les Français ont donc le droit et le devoir d'être renseignés sur les courants nationaux, ne fut-ce que pour les aider à se concilier et à contribuer à l'union de tous les membres de la famille russe.

« Les officiers français se trouvant en Russie ont accompli toujours courtoisement et loyalement leur devoir, sans intervenir dans la lutte politique.

« C'est ainsi qu'ils ont agi dans l'éventualité de la trahison avec la même bienveillance toutes les nationalités russes et elles ne sont pas hostiles à l'égard de la France et des alliés. C'est là un devoir et un droit légitime qu'ils observent strictement.

« L'ENTENTE ET LES MAXIMALISTES

Washington, 2 janvier.

La réponse qui sera faite aux conditions austro-allemandes, lorsqu'elles seront présentées aux Alliés par les maximalistes, fait l'objet d'échanges de vues entre Washington, Londres et Paris.

TROTSKY MENACE LA ROUMANIE

(Nous avons annoncé en dernière heure, hier, l'envoi d'une note comminatoire de Trotsky à la Roumanie. Voici des renseignements plus détaillés au sujet de cette note.)

Pétersbourg, 2 janvier.

Trotsky a adressé, il y a trois jours, une note comminatoire au ministre de Roumanie, lui demandant de fournir dans un délai de 24 heures des explications au sujet de l'occupation par les troupes roumaines du bourg de Léhévo, ainsi que d'autres villages de Bessarabie, et de l'arrestation des membres du comité révolutionnaire du bourg de Soukoly, et des rapports établis avec Kaledine.

Le ministre de Roumanie, M. Diamandi, dans une réponse calme et conciliante, que l'« Ivestia » juge cependant non satisfaisante, a déclaré ignorer les faits précités. Il explique, au sujet des relations avec l'Ukraine et les cosaques, que c'est une situation qui découle d'accords antérieurs avec la Russie, qui autorisent la Roumanie à s'approvisionner en Russie, en compensation des réserves de blé que la Roumanie a remises à la Russie au moment de l'invasion.

Le ministre donne ensuite connaissance des exécutés auxquels se livrent les soldats russes en Roumanie, où des divisions entières, sans attendre des ordres précis sur la démobilisation régulière, quittent les villages environnants et provoquent des collisions entre les armées, faits dont les populations roumaines ont à souffrir.

Dans l'intérêt même des troupes russes et de la population roumaine, le gouvernement roumain, pour éviter une véritable catastrophe, a dû intervenir et empêcher une démolition précipitée et désorganisée.

Le passage suivant de la Note de Trotsky donne la mesure des termes dans lesquels celui-ci s'adressait au ministre de Roumanie :

« Nous croyons devoir prévenir la légation de Roumanie que, sur le territoire de la révolution russe, nous ne tolérons plus aucune expression ni contre les citoyens russes, ni contre les socialistes révolutionnaires roumains. Nous prévenons, par votre intermédiaire, toutes les autorités de Roumanie que le pouvoir du Soviet ne s'arrêtera pas devant les mesures les plus sévères contre les conspirateurs roumains en rapport avec le général Kaledine et la Italia, sans tenir compte du poste occupé par eux dans la hiérarchie de la Roumanie.

Le roi Ferdinand a été personnellement menacé. Des bandes maximalistes armées ont marché contre le quartier général roumain.

L'INDEPENDANCE DE LA FINLANDE

Pétersbourg, 2 janvier.

Répondant à la sommation du gouvernement finlandais en ce qui concerne la reconnaissance de l'indépendance de la République de Finlande, le conseil des commissaires, en plein accord avec le principe de la libre disposition du sort des nations, ordonne de proposer au comité central exécutif :

1° De reconnaître l'indépendance politique de la République finlandaise ;

2° D'instituer, par accord avec le gouvernement finlandais, une commission spéciale de représentants des deux côtés pour évaluer les mesures qui doivent être prises à la séparation de la Finlande de la Russie.

UN MATELOT COMMANDE A PETROGRAD

Pétersbourg, 2 janvier.

Un matelot du nom d'Efremoff a été nommé commandant en chef du district de Pétersbourg.

LE BLE RUSSIE

Zurich, 2 janvier.

Les négociations engagées entre la Russie et les puissances centrales ont abouti à la signature d'une convention provisoire concernant l'exportation du blé russe en Allemagne, en Autriche, en Bulgarie et en Turquie. La délégation russe et les délégations des puissances centrales ont décidé de fonder un syndicat pour l'achat des blés de Russie. Ce syndicat sera composé d'importateurs de blés sous le contrôle des différents gouvernements intéressés. Les livraisons seront faites au département impérial allemand, qui sera chargé de répartir les quantités importées.

LES PIRATES

600 NAVIRES NORVEGIENS COULES

Christiania, 2 janvier.

Les journaux font le bilan de l'année dernière et commentent les rapports de la Norvège et de l'Allemagne « que les diplomates déclarent amicaux ».

« Les Allemands, disent les journaux, ont tué 1,000 matelots norvégiens ; ils ont coulé 500 navires norvégiens, soit environ 750,000 tonnes. »

COMMUNIQUÉS OFFICIELS

COMMUNIQUÉS FRANÇAIS

Jeudi matin
Paris, 3 janvier, matin.

Rien à signaler au cours de la journée, en dehors d'une assez grande activité d'artillerie dans le secteur Beaumont-Bois-Gaurières.

Jeudi soir
Paris, 3 janvier, soir.

Activité d'artillerie assez vives, notamment sur le front de l'AIENE, dans la région de Lendricourt et des Cavaliers de Courcy, ainsi que dans le secteur de MAISSONS DE CHAMPAGNE et sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE.

Deux coups de main ennemis, l'un au sud de VOISON, l'autre au GORNILLET, ont complètement échoué.

ARMÉE D'ORIENT
Activité d'artillerie dans la région de Guevgual et sur les pentes orientales de Votrenik. Gaine sur le reste du front.

Communiqués Anglais

Premier communiqué
Londres, 2 janvier, 20 h. 55.

L'ennemi a tenté, la nuit dernière, une attaque sur un de nos postes de la région d'Oppy. Il a été rejeté avant d'avoir pu aborder nos lignes.

Reconnaissance de l'activité de l'artillerie ennemie, cet après-midi, vers le canal de Ypres-Commines.

L'aviation a montré hier une très grande activité. Nous avons fait de nombreux réglages et pris un grand nombre de clichés des premières lignes et zones arrière ennemies. Plus de 200 bombes ont été jetées sur divers objectifs. Deux appareils allemands ont été abattus et deux autres désemparés. Un 6^e aéroplane ennemi a été abattu par nos canons spéciaux. Un des nôtres n'est pas rentré.

Deuxième communiqué
Londres, 3 janvier, midi.

Des coups de main ennemis ont échoué, la nuit dernière, au sud et au sud-est de

Communiqué Belge

Le Havre, 2 janvier.

Dans la nuit du 1^{er} au 2^e janvier, un détachement ennemi, protégé par de violents barrages, parvint à prendre pied dans un de nos postes de la région de Merckem. Une énergique contre-attaque prononcée immédiatement par nos troupes, chassa du poste les Allemands, qui laissèrent plusieurs prisonniers entre nos mains.

Communiqué Italien

Rome, 2 janvier.

Des patrouilles anglaises ont attaqué les avant-postes adverses, leur infligeant des pertes et faisant des prisonniers.

Une dizaine de bateaux chargés de troupes qui tentaient d'aborder la rive droite de la Plave, ont été dispersés par notre feu.

NOS DÉPÊCHES

AVANT L'OFFENSIVE ALLEMANDE

L'Allemagne a cherché à isoler la France de ses alliés.

Genève, 2 janvier.

Des personnes bien informées rapportent qu'au mois d'octobre dernier, le secrétaire d'Etat von Kuhlmann aurait écrit aux journalistes qui fréquentaient la chancellerie qu'ils devaient adoucir leurs attaques à l'adresse de l'Angleterre :

« L'Angleterre, leur aurait-il dit, n'est pas l'ennemi le plus acharné de l'Allemagne ; elle ne continue la guerre que parce qu'une de ses alliées se refuse à faire la paix.

« Le jour où la France accepterait de négocier avec nous, les Anglais n'auraient plus aucune raison de prolonger la lutte. Entre eux et nous, il ne sera pas difficile de trouver un terrain d'entente. »

Il y a de sérieuses raisons de penser que le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères a, en effet, tenu le propos qu'il lui prête ; ce fut à ce moment d'ailleurs que la presse allemande reprit avec une ardeur nouvelle ses attaques contre notre pays.

Ce fut aussi à ce moment que von Kuhlmann prononça à la commission du budget, en parlant de l'Alsace-Lorraine, les fameux « J'amaia ! » S'il est vrai que le général Lindendorff intervint auprès du ministre pour l'amener à faire cette déclaration, on devra du moins avouer que von Kuhlmann a dû se laisser convaincre sans trop de peine. Sur ce terrain, l'accord intime que la presse officielle déclare régner entre la chancellerie et le grand quartier général existe réellement. Depuis trois mois, la politique allemande qui se caractérise de plus en plus avec la stratégie de l'état-major général, n'a eu qu'un but : isoler la France.

La Russie étant hors de cause, on a voulu détacher l'Angleterre et l'Italie ; l'Angleterre par persuasion, en essayant d'attirer avec elle des négociations pour une paix séparée ; l'Italie, par la force, en frappant contre elle un coup qui devait l'abattre. La manœuvre a échoué, mais le plan subsiste.

Aujourd'hui, comme il y a trois mois, c'est la France que l'Allemagne veut atteindre ; quels que soient les moyens employés, quelles que soient les voies détournées qu'on aura dû suivre, c'est la France qui est maintenant visée.

LA SEMAINE DES PIRATES

Le bilan français
Paris, 2 janvier.

Dans la semaine finissant le 29 décembre, sur 730 navires entrés dans les ports français et 750 sortis, les sous-marins n'en ont coulé que 2. Deux autres ont été attaqués sans succès.

Le bilan italien
Rome, 2 janvier.

Ont été coulés : 1 paquebot de plus de 1,500 tonnes ; 1 voilier de moins de 100 tonnes. Deux paquebots ont échappé à l'attaque de sous-marins.

LES ALLEMANDS VONT MONTRER LEURS DOIGTS

New-York, 2 janvier.

Le ministère de la Justice annonce qu'au début de février, il procédera à l'inscription des 500,000 Allemands non naturalisés qui vivent aux Etats-Unis. On prendra des empreintes digitales de tous les individus de sexe mâle âgés de plus de 14 ans.

INCENDIE D'ORIGINE SUSPECTE

New-York, 2 janvier.

Un incendie considérable a éclaté à Norfolk (Virginie). Les dégâts sont estimés à 10 millions de francs. La loi martiale a été proclamée. Plusieurs individus suspects ont été arrêtés.

M. VENIZELOS RENTRE EN GRECE

Roma, 2 janvier.

M. Venizelos a quitté Rome pour rentrer en Grèce. Hier, l'ancien homme d'Etat a eu un entretien avec M. Orlando.

LES NEGOCIATIONS MAXIMALISTES

Pétersbourg, 1^{er} janvier.

Hier a eu lieu la première séance tenue par les délégations austro-allemandes et russes, chargées des pourparlers relatifs à l'amélioration de la situation des prisonniers de guerre et des civils.

TROTSKY NOMME DES REPRESENTANTS A L'ETRANGER

Londres, 2 janvier.

Un sans fil de l'Armistice fait connaître les décisions suivantes du gouvernement russe :

« Les Soviets nomment par le présent décret le citoyen Litvinoff, plénipotentiaire provisoire au commissariat du peuple russe, pour les affaires étrangères à Londres.

« Le citoyen Kurpinsky est nommé plénipotentiaire provisoire à Genève. »

UN CONSEIL DE LA COURONNE

Zurich, 3 janvier.

On télégraphie de Berlin qu'un Conseil de la Couronne a été tenu, mardi, sous la présidence du kaiser. Hindenburg et Ludendorff, arrivés à Berlin le matin même, ont assisté à ce conseil, ainsi que M. von Kuhlmann et le chancelier impérial.

LE PALAIS DE LA GRANJA DETRUIT PAR UN INCENDIE

Madrid, 2 janvier.

Le palais royal de La Granja est en flammes.

L'incendie a commencé à 11 heures du matin. Grâce à un vent violent, il s'est propagé à tout le palais avant que l'on ait pu organiser des secours. Le feu s'est communiqué également à la Collégiale. Plusieurs maisons contiguës sont également en flammes. Toutes les fontaines et les tuyauteries étaient gelées, le fonctionnement des pompes a été empêché. Très peu de tableaux et d'objets de valeur ont pu être sauvés. Les pertes sont énormes.

Le secrétaire du palais royal communique que, d'après les dernières nouvelles, l'incendie continue, mais que la façade principale du palais n'a pas encore été endommagée par les flammes. L'eau fait toujours défaut, ce qui rend particulièrement difficile la tâche des pompiers. Presque tout le palais est détruit.

LA RUSSIE ET LA PRESSE

Paris, 3 janvier.

La presse commente les événements de Russie :

Le Gaulois dit :

« Il est possible, bien que nous n'en ayons aucune confirmation, que les gouvernements de l'Entente, d'accord avec les Etats-Unis, présentent en une Note collective et impérieuse, les motifs pour lesquels ils ne jugent pas possible de reprendre les négociations du comte Czernin en considération. Attendons. »

LA RELEVÉE DES CLASSES JEUNES DANS LES USINES

De l'Œuvre, à propos de la relève dans les usines depuis la classe 1914 et plus jeunes :

« On se demande : Et les conscrits ? Et les munitions ? Et les avions ? Vous ne voulez donc plus en faire ? Vous allez retarder le travail dans les usines ?

« — Ne craignez rien, un coup de filet dans Paris et ailleurs et vous trouverez encore des gens pour tourner les obus. »

L'AMBASSADEUR D'ANGLETERRE AUX ETATS-UNIS

New-York, 3 janvier.

Un télégramme de Washington dit que les cercles officiels confirment les bruits de Londres suivant lesquels Sir Spring Rice, l'ambassadeur d'Angleterre, se retire de son ambassade.

Son départ ne signifie aucun changement politique.

LE CANADA ET LA GUERRE

Ottawa, 3 janvier.

Le lieutenant gouverneur la province de Québec a envoyé, par l'entremise du gouverneur général du Canada, un télégramme

LE JAPON ET LES ETATS-UNIS

Washington, 3 janvier.

Une communication officielle de l'ambassade japonaise annonce que M. Sato, ambassadeur du Japon aux Etats-Unis est rappelé. Le communiqué n'indique pas les raisons de ce rappel. On croit que c'est le comte Ishii, dont la dernière mission aux Etats-Unis a eu le plus vif succès, qui sera désigné pour le remplacer.

New-York, 3 janvier.

La flotte japonaise patrouille maintenant dans l'Océan Pacifique à l'ouest du méridien d'Hawaii.

LE VOYAGE DE M. VENIZELOS

Londres, 3 janvier.

Le bruit court que le visite de M. Venizelos n'aura pas été infructueux pour la Grèce. On assure qu'il aurait reçu la promesse que l'Angleterre restituera la Chypre à la Grèce.

UN NOUVEAU DIRIGEABLE

Londres, 3 janvier.

Un nouveau dirigeable britannique, qui est d'un modèle distinct et supérieur au type Zeppelin, a été montré, hier, pour la première fois, évalant, par un film cinématographique, présenté à l'ambassade des Etats-Unis. Cet aérostat est destiné à prendre une part importante dans la guerre navale.

L'ALLEMAGNE EST-ELLE LA-DESSOUS

Stockholm, 3 janvier.

Le Comité exécutif du parti socialiste vient de lancer un appel à toutes les communautés ouvrières en vue d'obtenir la réunion des représentants de l'Internationale : « Tout obstacle à cette réunion doit être aboli » (sic). L'appel s'adresse particulièrement aux socialistes d'Angleterre, de France, d'Italie et d'Amérique en leur disant de recourir à tous les moyens pour triompher du refus des passeports.

LE SUD COTRE LE NORD

Pétersbourg, 3 janvier.

L'« Ivestia » a reçu un télégramme du commandant en chef des troupes maximalistes du Nord disant que la situation est très alarmante. Kaledine et Korniloff marchent sur Kharkoff.

Pétersbourg, 3 janvier.

Suivant des informations de Voronège, près de 200,000 Ukrainiens seraient concentrés dans la région de Kiev avec une nombreuse artillerie.

LES ALLIES S'EN VONT

Londres, 3 janvier.

On mande de Pétersbourg que la nouvelle du départ de tous les navires britanniques d'Arkhangel et le retrait d'importantes unités marchandes britanniques et françaises ont causé une profonde impression. On assure que les navires français ont déjà quitté la mer Blanche.

TOUTES LES BANQUES OCCUPEES

Moscou, 3 janvier.

Les maximalistes se sont emparés d'une banque américaine, dite la New-York Bank, la dernière qui restait non occupée par eux.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DE GUATEMALA

San-Salvador, 3 janvier.

2,500 personnes ont péri dans le tremblement de terre de Guatemala.

L'INCENDIE DE LA GRANJA

Madrid, 3 janvier.

Les nouvelles officielles confirment que dans l'incendie du palais royal de la Granja, la grande salle de la casa Canovas a été détruite. Tous les objets de la Collégiale ont été sauvés.

On croit que le feu a pris naissance dans une cheminée de la pharmacie du palais.

L'AFFAIRE LOUSTALOT-COMBY

Paris, 3 janvier.

Ce matin, le lieutenant Joussé et interrompu pour la première fois M. Paul Comby. Le premier interrogatoire porté sur les relations entretenues par l'inculpé avec M. Loustalot, sur le voyage qu'il a effectué en compagnie de ce dernier et sur les entrevues avec l'ex-khédive d'Égypte.

FIN DE NOS TELEGRAMMES

Chronique Départementale

LES RESTRICTIONS

La réquisition des céréales
Le ministre du ravitaillement vient d'adresser aux préfets une circulaire réglant les modalités d'application du décret relatif à la réquisition des céréales.

On sait qu'aux termes de ce décret, toutes les céréales, qu'elles soient détenues par un producteur ou par un commerçant, doivent être réquisitionnées pour le compte de l'Etat. Exception est faite pour les semences et pour les quantités nécessaires à la consommation familiale et à la nourriture des animaux possédés par les producteurs. C'est aux préfets qu'il appartient de fixer ces quantités, mais le ministre estime que dans la plupart des cas, il y aura lieu de ne pas dépasser 18 kilos de céréales par tête et par mois jusqu'à la prochaine récolte et que, en ce qui concerne les chevaux, la réserve autorisée d'avoine doit être calculée sur la base d'une ration de 6 kilos 500 par jour.

Le ministre précise que désormais les cultivateurs ne seront plus obligés d'extraire le foin de froment aux taux de 85 %. Ils ne doivent mettre en moulture que du blé pratiquement exempt d'impuretés et ils ne doivent laisser sortir de leur moulin ou vendre d'autres produits de la mouture de blé que la farine entière, le son et les débris de nettoyage impropres à la mouture. Conformément à la loi, la farine entière doit être contenue dans les sacs et les sacs doivent être étiquetés de la sorte et les sacs doivent être étiquetés de la sorte et les sacs doivent être étiquetés de la sorte.

LA RELEVÉE DES CLASSES JEUNES

De l'Œuvre, à propos de la relève dans les usines depuis la classe 1914 et plus jeunes :

